

**AVIS DE SUSPENSION PROVISOIRE
DU DROIT D'EXERCICE**

Dossier n° : 06-26-03655

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de discipline du Barreau du Québec, par décision rendue le 3 mars 2026 a, en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, suspendu provisoirement le droit d'exercer la profession d'avocat ainsi que le droit d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre de **M. Serge Dubois** (n° de membre : **180167-8**), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Saint-François.

Cette suspension provisoire du droit d'exercer la profession d'avocat ainsi que le droit d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre de **M. Serge Dubois** (n° de membre : **180167-8**) est exécutoire à compter du **4 mars 2026**, conformément à l'article 122.0.3 du *Code des professions* et demeure en vigueur jusqu'à la première des éventualités énoncées aux termes de l'article 122.0.4 du *Code des professions*.

Le présent avis est donné en vertu des articles 122.0.3, 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 6 mars 2026

Josée Roussin, avocate, MBA
Directrice générale par intérim